

COMMUNE DE FRONCLES

---ooOoo---

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

Le quinze avril deux mille seize, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

Présents : M. Patrice VOIRIN, Mmes Céline AMAR, Christelle BLANC, Annick CATTANI, Séverine DURNÉ, Isabelle PELTIER, Chantal VAUTHIERS, Annie WYSOCKI, MM. Jean Louis BERNAND, Jean Pierre DERREZ, Stéphane JAUVAIN, Gilbert KUHNER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE, Pascal SCHMITT

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Virginie REBOUT à Mme Chantal VAUTHIERS

Absents : Mme Pascale DA SILVA, M. Jacques RAGOT

Secrétaire : Mme Annie WYSOCKI

RÉSUMÉ

Le procès verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

1) Approbation des comptes de gestion du budget principal, du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la commune)
- Le bilan comptable de la commune, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Il constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal, du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement pour l'exercice 2015. En effet, ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

2) Approbation du compte administratif 2015 du budget principal

Le Maire devant se retirer en vue de l'approbation du compte administratif 2015, la présidence est confiée à Monsieur Gilbert KUHNER, Adjoint en charge des finances.

Le compte administratif du budget principal enregistre toutes les opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice 2015.

Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 250 383,87
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 463 190,83
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	212 806,96
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	574 132,17
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	786 939,13
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 151 966,30
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 539 944,20
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	387 977,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	-138 191,88
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	249 786,02
RESULTAT GLOBAL	1 036 725,15

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux approuvent le compte administratif 2015 du budget principal.

3) Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

Le Maire devant se retirer en vue de l'approbation du compte administratif 2015, la présidence est confiée à Monsieur Gilbert KUHNER, Adjoint en charge des finances.

Le compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement enregistre toutes les opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice 2015.

Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	291 488,51
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	254 730,89
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	-36 757,62
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	139 960,91
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	103 203,29
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	112 903,33
RECETTES D'INVESTISSEMENT	275 081,13
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	162 177,80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	-29 459,18
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	132 718,62
RESULTAT GLOBAL	235 921,91

Les Conseillers Municipaux approuvent le compte administratif 2015 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement à l'unanimité.

4) Approbation du compte administratif 2015 du budget annexe du lotissement

Le Maire devant se retirer en vue de l'approbation du compte administratif 2015, la présidence est confiée à Monsieur Gilbert KUHNER, Adjoint en charge des finances.

Le compte administratif du budget annexe du lotissement enregistre toutes les opérations réalisées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice 2015.

Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	268 835,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	240 841,71
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	-27 994,17
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	45 980,56
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	17 986,39
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	240 841,71
RECETTES D'INVESTISSEMENT	238 835,88
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	-2 005,83
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	72 455,46
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	70 449,63
RESULTAT GLOBAL	88 436,02

Les Conseillers Municipaux approuvent le compte administratif 2015 du budget annexe du lotissement à l'unanimité.

5) Affectation des résultats du budget principal

Le compte administratif du budget principal ayant été adopté par le Conseil Municipal pour l'année 2015 selon les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	212 806,96
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	574 132,17
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015	786 939,13

Il est proposé d'affecter au budget 2016 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 786 939,13 € en recettes de fonctionnement, au 002.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	387 977,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1 (2014)	-138 191,88
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015	249 786,02

Il est proposé d'affecter au budget 2016 le résultat d'investissement de l'exercice 2015 soit 249 786,02 € en recettes d'investissement au 001.

Les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité, l'affectation au budget primitif 2016 du résultat de fonctionnement 2015 et du résultat d'investissement 2015 selon les éléments ci-dessus.

6) Affectation des résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le compte administratif du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement ayant été adopté par le Conseil Municipal pour l'année 2015 selon les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	-36 757,62
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 (2014)	139 960,91
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015	103 203,29

Il est proposé d'affecter au budget 2016 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 103 203,29 € en recettes de fonctionnement au **002**.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	162 177,80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1 (2014)	-29 459,18
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015	132 718,62

Il est proposé d'affecter au budget 2016 le résultat d'investissement de l'exercice 2015 soit 132 718,62 € en recettes d'investissement au **001**.

Les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité, l'affectation au budget primitif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement des résultats 2015 selon les éléments ci-dessus.

7) Affectation des résultats 2015 du budget annexe du lotissement

Le compte administratif du budget annexe du lotissement ayant été adopté par le conseil municipal pour l'année 2015 selon les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015	-27 994,17
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1 (2014)	45 980,56
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2015	17 986,39

Il est proposé d'affecter au budget 2016 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 17 986,39 € en recettes de fonctionnement au 002.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015	-2 005,83
RESULTAT D'INVESTISSEMENT N-1 (2014)	72 455,46
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2015	70 449,63

Il est proposé d'affecter au budget 2016 le résultat d'investissement de l'exercice 2015 soit 70 449,63 € en recettes d'investissement au 001.

Les Conseillers Municipaux approuvent, à l'unanimité, l'affectation au budget annexe du lotissement 2016 des résultats 2015 selon les éléments ci-dessus.

8) Vote des taux des taxes directes locales 2016

La Commission des Finances a proposé lors de sa réunion du 8 avril 2016 de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2016.

Les taux actuels sont :

- Taxe d'habitation : 16.90 %
- Taxe foncière bâti : 11.72 %
- Taxe foncière non bâti : 19.69 %
- Cotisation foncière des entreprises : 17.23 %

M. JAUVAIN intervient pour signaler qu'il aurait aimé voir apparaître en parallèle les taux d'imposition de l'intercommunalité. M. VOIRIN explique le lien entre la fiscalité et les compétences exercées et ouvre une parenthèse sur le compte rendu d'une réunion en Mairie de Chaumont avec 2 représentants de chaque EPCI et fait part des échanges concernant la méthodologie à adopter et les perspectives sur la fiscalité à venir de la nouvelle communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien de ces taux de taxes directes locales pour l'année 2016.

9) Approbation des budgets primitifs 2016

La Commission des Finances a proposé lors de sa réunion du 8 avril 2016 les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement selon les équilibres suivants :

Budget principal :

- ❖ Section de fonctionnement équilibrée à 2.197.489,58 €
- ❖ Section d'investissement équilibrée à 1.328.378,90 €

Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement :

- ❖ Section de fonctionnement équilibrée à 345.039,04 €
- ❖ Section d'investissement équilibrée à 198.410,29 €

Budget annexe du lotissement :

- ❖ Section de fonctionnement en suréquilibre de 19.992,22 € (238.835,88 € en dépenses et 258.828,10 € en recettes)
- ❖ Section d'investissement en suréquilibre de 68.443,80 € (240.841,71 € en dépenses et 309.285,51 € en recettes)

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les budgets primitifs du budget principal, des budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement pour l'année 2016.

10) Dotations aux amortissements

➤ Budget de l'eau et assainissement

L'examen de la balance des comptes et de l'état de l'actif de la collectivité met en évidence que les dotations aux amortissements du budget annexe de l'eau et assainissement n'ont pas été liquidées dans le passé pour leur bon montant.

Afin de régulariser cette situation et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes, le Conseil Municipal décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 et crédit du compte :

Compte	Montant
2818	272 400,48 €
28156	2 260,00 €
28158	19 207,64 €

➤ **Budget principal**

L'examen de la balance des comptes et de l'état de l'actif de la collectivité met en évidence que les dotations aux amortissements du budget principal n'ont pas été liquidées dans le passé pour leur bon montant.

Afin de régulariser cette situation et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes, le Conseil Municipal décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 et crédit du compte :

Compte	Montant
28051	23 550,26 €
2802	32 909,42 €
28031	16 385,20 €
28041583	13 844,23 €

11) Attribution des subventions aux associations

La Commission des Finances a proposé lors de sa réunion du 8 avril 2016 l'attribution des subventions en faveur des associations locales pour l'année 2016 pour un montant total de 24 500 €.

Les Conseillers Municipaux approuvent l'attribution des subventions pour chaque association.

12) Attribution des dotations scolaires

La Commission des Finances a proposé lors de sa réunion du 8 avril 2016 l'attribution des dotations pour les fournitures scolaires pour l'année 2016 en faveur :

- De l'école primaire Marcel Fournier pour un montant de 3.500 €
- De l'école maternelle Bel Air pour un montant de 2.940 €

Les Conseillers Municipaux approuvent l'attribution des dotations scolaires pour les écoles mentionnées ci-dessus pour un montant de 6.440 €.

13) Tarifs cantine

Par courrier du 4 mars 2016, le Maire a été informé de la décision de l'Assemblée Départementale d'une tarification unique des repas pour les élèves de l'école primaire et de l'école maternelle à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le prix du repas fourni aux élèves est de 3,50 € au 1^{er} janvier 2016 et passera à 4 € au 1^{er} août 2016.

Les tarifs actuels de la commune facturés aux familles sont les suivants :

		Tarifs
Fronclois	Primaire	3,45 €
	Maternelle	2,80 €
Extérieur	Primaire	4,55 €
	Maternelle	3,90 €

Pour rappel, les élèves domiciliés à l'extérieur bénéficient d'aides financières à savoir :

- 135 € de bourse de cantine du Conseil Départemental
- 1 € par repas du SITS

Les élèves fronclois bénéficient quant à eux d'une aide du CCAS ne pouvant dépasser 1 € par jour et par enfant calculée en fonction du quotient familial.

Sur proposition de la Commission des Finances qui s'est réunie le 8 avril 2016, les membres du Conseil Municipal approuvent les tarifs obligatoires du Conseil Départemental et maintiennent les tarifs actuels rappelés ci-dessus jusqu'au 31 août 2016 et ainsi la prise en charge de la différence jusqu'à cette date.

14) Convention entre CLAS GALVAPLAST et la Commune

L'entreprise CLAS GALVAPLAST doit mettre aux normes son installation de traitement des eaux usées industrielles.

Le Maire a donc été sollicité afin de mettre à disposition le terrain communal attenant à l'entreprise pour une installation provisoire d'une station de traitement permettant ainsi à l'entreprise de continuer sa production.

Pour en fixer les modalités, une convention entre l'entreprise CLAS GALVAPLAST et la Commune de Froncles est envisagée. Elle comporte notamment :

- Les références cadastrales et la superficie
- Un état des lieux d'entrée et de sortie ainsi que des analyses de sol prévues pour la recherche de métaux lourds (à la charge de l'entreprise)
- Les conditions de travaux et d'entretien de la parcelle
- Les assurances obligatoires
- La durée de la mise à disposition à savoir du 1^{er} mai au 31 octobre 2016
- Le montant de la redevance mensuelle soit 50 €
- Les causes de résiliation de cette convention

Mme Séverine DURNÉ, personnellement intéressée par la délibération inscrite à l'ordre du jour ne prend pas part au vote et quitte la séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette convention et autorisent le Maire à la signer.

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire fait part des ventes survenues sur la commune pour lesquelles il n'a pas exercé de droit de préemption urbain.

Pour conclure, M. VOIRIN présente le plan de l'architecte concernant le projet de la Mairie aux Conseillers Municipaux. Il rappelle que conformément au programme de l'Ad'AP déposé en Préfecture, les travaux d'accessibilité commenceront, cette année, par le bâtiment de la Mairie. L'accès du public s'effectuera du côté Poste avec une nouvelle rampe d'accès qui desservira la Poste et la Mairie. Il sera créé 3 bureaux dans l'ancien local de la Poste et la salle de Conseil se trouvera au rez-de-chaussée, accessible à tout public. Enfin, 3 autres bureaux seront également créés à l'étage.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Dr P. VOIRIN